

COMMISSION DE CONCILIATION DES NATIONS UNIES  
POUR LA PALESTINE

EXAMEN GENERAL  
DE LA SITUATION ECONOMIQUE  
RESULTANT DES HOSTILITES EN PALESTINE  
ET DE LA PROLONGATION DU REGIME DES ARMISTICES  
(Document de travail rédigé par le Secrétariat de la Commission  
à Jérusalem)

	<u>Pages</u>
INTRODUCTION	2
I. EFFETS SUR LES ECONOMIES DU MOYEN-ORIENT	2 - 14
A. <u>Conséquences actuelles</u> :	2 - 12
a) Changement de la structure économique de la Palestine	3 - 4
b) Prohibition des échanges régionaux	4 - 5
c) Difficultés rencontrées par les services des transports et communications	6 - 8
d) Réactions naturelles des populations à ces entraves	8 - 9
e) Obstacles opposés aux solutions du problème des réfugiés	9 - 12
B. <u>Conséquences futures</u> :	12 - 14
a) Sur les économies nationales	12
b) Sur le développement à l'échelon régional	12 - 14
II. CONCLUSION	14 - 15

EXAMEN GENERAL DE LA SITUATION RESULTANT DES HOSTILITES  
ET DU MAINTIEN DU REGIME DES ARMISTICES EN PALESTINE

INTRODUCTION

1. Les hostilités qui se sont déroulées en Palestine ont affecté d'une façon plus ou moins directe tous les pays du Moyen-Orient. A ne considérer que les Etats voisins du théâtre des opérations, c'est-à-dire Israël, d'une part, l'Irak, la Jordanie, le Liban et la Syrie, d'autre part, les conséquences directes de la guerre persistent encore. Elles frappent, à des degrés divers, une population s'élevant à environ douze millions d'êtres humains vivant sur 750.000 kilomètres carrés, à un carrefour géographique dont l'histoire atteste l'importance et dont la stabilité est une des préoccupations majeures de la politique internationale.

2. Depuis plus de deux ans, ces Etats dont l'indépendance récente (Irak : 1932 - Syrie, Liban, Jordanie : 1946 - Israël : 1948), n'avait pas permis à leurs gouvernements et administrations d'atteindre une pleine maturité, ont connu la guerre, le régime des trêves et enfin d'armistices. Ils en subissent les effets réels, et trop souvent ignorés, sur le plan économique. Alors que l'Europe a pu se relever, dès la fin de la guerre, de destructions terribles en un laps de temps relativement court, cette partie du monde, qui n'avait subi que des dommages mineurs du fait des hostilités entre les armées arabes et israéliennes, ne parvient pas à retrouver un équilibre satisfaisant. La prolongation de cette situation est non seulement grave pour le présent, elle l'est aussi à longue échéance. Les économies encore insuffisamment développées du Moyen-Orient pâtissent actuellement de l'état de choses résultant des hostilités et courent le danger de voir se répercuter dans l'avenir les retards apportés à leur mise en valeur, tant sur le plan national que sur le plan régional.

I. EFFETS SUR LES ECONOMIES DU MOYEN-ORIENT

A. Conséquences actuelles

1. Actuellement, les populations des pays intéressés subissent les effets d'une situation mal définie et contraire à l'épanouissement de toute vie économique. Dans le domaine de la production, dans celui des échanges

entre les pays du Moyen-Orient, et dans celui des transports et communications, ces Etats continuent à travailler dans le cadre d'un régime bâtarde qui retarde et empêche l'application de toutes les solutions équitables et économiquement saines au problème des réfugiés.

a) Changement de la structure économique de la Palestine

2. L'économie de la Palestine dont le territoire a servi de théâtre aux opérations militaires a été bouleversée. Une modification radicale de la population s'est produite, due à l'exode de près de 750.000 Palestiniens arabes, contraints de se réfugier vers la partie arabe de la Palestine et les Etats voisins, et à l'arrivée de 450.000 immigrants en Israël. L'économie arabe a pratiquement cessé d'exister en Israël, ses éléments humains ont été dispersés, tandis que leurs biens et instruments de production ont été mis sous séquestre ou exploités par les nouveaux arrivants. Cette situation a été très clairement exposée dans le mémorandum du 28 juillet 1949 soumis au Comité technique de la Commission de conciliation<sup>m</sup>, au nom de la Direction économique du Ministère des affaires étrangères d'Israël.

3. Les dommages causés par la guerre elle-même, non seulement n'ont pas été réparés après la cessation des hostilités comme dans tant d'autres pays, mais bien au contraire, ont été aggravés, et le sont encore chaque jour, par le maintien d'un état essentiellement temporaire, le régime des armistices. En définitive, la prolongation de cette situation cause peut-être plus de dommages que les effets directs des hostilités.

4. Les mesures prises par les parties pour sauvegarder nombre de richesses ne paraissent ni suffisantes ni adéquates. Deux des principales sources de richesses de l'ancienne Palestine - agrumes et potasse - richesses d'autant plus importantes qu'elles constituaient un poste majeur de l'actif de la balance de commerce constamment déficitaire, peuvent servir d'illustration. Les productions d'agrumes ont souffert des hostilités, mais beaucoup plus encore du manque de soins que les orangeries ont connu depuis lors.

---

<sup>m</sup> Document A/1367, page 71.

Des orangeries appartenant à des Arabes maintenant réfugiés hors d'Israël et qui constituaient 50 pour 100 de l'ensemble en Palestine, la moitié est desséchée ou perdue, 25 pour 100 sont gérés par l' "Administrateur des biens des absents" créé par le Gouvernement d'Israël, 25 pour 100 pouvaient encore être sauvés en 1949 selon les avis des experts<sup>m</sup>. La même constatation s'impose, quoique à un moindre degré, pour les autres propriétés abandonnées, tant urbaines que rurales.

5. L'exploitation des potasses est suspendue au nord de la mer Morte, région qui est sous le contrôle de la Jordanie. Aucun accord n'est intervenu pour permettre la reprise de cette exploitation par la compagnie concessionnaire qui doit cantonner son activité à la région sud, difficile d'accès. Il en est de même en ce qui concerne l'énergie électrique et l'utilisation des forces hydrauliques. Dans ces pays où l'avenir économique tant dans le domaine agricole qu'industriel se trouve étroitement conditionné par le développement des forces hydro-électriques, les ressources restent inutilisées, les dommages causés aux installations existantes très souvent non réparés.

b) Prohibition des échanges régionaux

6. Les relations commerciales sur le plan régional entre les Etats parties au conflit avaient toujours été importantes, leurs économies étant, par bien des côtés, complémentaires. Or, depuis deux ans les barrières militaires ont empêché l'échange des produits, réduisant par là même le niveau de vie de certaines populations. Cette évolution rétrograde est d'autant plus paradoxale que le Moyen-Orient a connu, en matière commerciale, un libéralisme traditionnel qui fut, en grande partie, une des sources de sa richesse tout au long de son histoire.

7. Sous l'Empire ottoman, les territoires aujourd'hui sous le contrôle des Etats d'Israël et de la Jordanie, de l'Egypte, de la Syrie et du Liban, étaient soumis à une même autorité, et ne connaissaient aucun obstacle à leurs échanges. L'avantage que cette situation présentait pour les populations a été reconnu par la Société des Nations. Lorsque celle-ci confia le Mandat de la Palestine au Royaume-Uni, il fut prévu explicitement que la Puissance mandataire pouvait conclure des accords spéciaux avec les Etats

<sup>m</sup> Document A/1367, page 68.

dont les territoires composaient en 1914 la Turquie d'Asie et l'Arabie. En vertu de l'article 18 du Mandat des traités furent successivement conclus avec la Syrie, le Liban, la Transjordanie, l'Egypte et l'Irak (chacun de ces Etats est actuellement en conflit avec Israël). Un traité fut conclu avec la Syrie en 1921 et révisé en 1929. En 1939, deux traités de commerce, l'un avec la Syrie et l'autre avec le Liban, remplacèrent cet instrument unique. En 1928 un traité avec la Transjordanie fut signé. Il prévoyait que ni la Transjordanie ni la Palestine n'élevaient de barrières douanières entre elles sans accord préalable des deux parties, en fait, aucune douane n'existait entre ces deux pays. En 19<sup>3</sup>9, un traité fut conclu avec l'Egypte pour encourager les échanges de biens complémentaires. En 1937 un traité fut établi avec l'Irak et une zone franche créée dans le port de Caïfa pour être le point de départ d'une route trans-désertique. A part ce dernier traité, déclaré caduc d'un commun accord en 1941, tous les autres traités restèrent en vigueur jusqu'à l'ouverture des hostilités. Jusqu'en 1941 les échanges furent actifs, la Palestine exportant des produits manufacturés et pétroliers vers les Etats arabes, ceux-ci exportant des produits alimentaires et des matières premières vers la Palestine. Depuis la guerre les relations commerciales entre la Syrie, le Liban, la Jordanie, l'Egypte et Israël n'ont pas repris.

8. Ce même article 18 du Mandat obligeait la Puissance mandataire à accorder la clause de la nation la plus favorisée à tous les Etats Membres de la Société des Nations, c'est-à-dire à n'accorder aucun régime préférentiel à l'un d'entre eux au détriment des autres. Cet article fut largement appliqué puisque le Japon, l'Italie et l'Allemagne en bénéficièrent même après leur retrait de la Société des Nations.

9. Les hostilités et le régime des armistices n'ont pas seulement suspendu l'application de ces conventions, mais ont arrêté tout commerce entre l'ancienne Palestine et les pays arabes, le nouvel Etat d'Israël étant soumis à un blocus économique de la part des gouvernements voisins.

c) Difficultés rencontrées par les services des transports et des communications

10. La prolongation de cette situation apporte également des entraves aux facilités de circulation internationale des biens et des hommes, circulation qui a été l'une des caractéristiques de cette région vu sa position géographique éminemment favorable aux échanges transcontinentaux entre l'Europe et l'Asie. Les transports et communications entre les Etats arabes et Israël sont, en droit et en pratique, impossibles. Les transports routiers ne peuvent circuler de la Syrie, de la Jordanie et du Liban vers l'Egypte et réciproquement, faute de pouvoir traverser le territoire d'Israël en dépit des excellents réseaux routiers existants. Les transports internationaux utilisant les voies ferrées connaissent un sort identique. Les compagnies aériennes sont soumises à des difficultés considérables : corridors d'accès et horaires spéciaux, interdictions de survols. Ces prohibitions, gênantes en elles-mêmes, se traduisent parfois par des actes amenant des morts d'hommes, des pertes de matériel et des délais considérables de livraison du courrier. Les transports maritimes sont obligés d'emprunter des itinéraires spéciaux qui obligent passagers et marchandises à des transbordements coûteux et longs, quand des interdictions plus formelles ne sont pas établies. Les navires pétroliers ravitaillant la raffinerie de Caïfa au lieu de venir à Tripoli (Liban), ou de passer par le canal de Suez, arrivent du golfe du Mexique, ou sont astreints à faire le périple de l'Afrique, connu sous le nom "opération de Vasco de Gama", pour amener le pétrole brut du golfe Persique. Ces difficultés rencontrées par les transports et les communications dépassent le cadre du territoire palestinien proprement dit et vont frapper les grandes artères internationales comme le canal de Suez, où des mesures discriminatoires pratiquées par l'Egypte sur les navires, en vertu du blocus d'Israël par les Etats arabes, constituent une entrave à la liberté de passage. Les mesures propres à faciliter la reprise du trafic sur les routes principales, tant pour le commerce que pour l'accès à des Lieux Saints, restent en suspens, bien que spécifiquement prévues par certains accords d'armistice. Enfin les pèlerinages et le tourisme vers ces régions, sources importantes de revenus et susceptibles de se développer considérablement comme on l'a

constaté ailleurs, ne connaissent pas l'essor souhaité. Les difficultés de passage des zones arabes vers les zones israéliennes, et réciproquement, découragent l'afflux de voyageurs vers une Terre Sainte découpée, diminuent des apports précieux aux balances des comptes.

11. Le transit à travers ces pays de sources d'énergies a été interrompu. Le pétrole de l'Irak ne coule plus vers le terminus de Caïfa, la construction d'un second pipe-line a été arrêtée à la frontière d'Israël. La conclusion des armistices n'a apporté aucun changement à une situation frappant d'une part l'Irak, pays producteur qui ne perçoit plus de redevances de la compagnie concessionnaire, d'autre part Israël, qui a un besoin pressant de cette énergie pour son agriculture et son industrie, et enfin les pays européens dont le relèvement est largement conditionné par l'arrivée d'un carburant payé en livres sterling. Enfin l'importante raffinerie de Caïfa n'a pu reprendre sa production sur des bases normales, alors que le manque d'installations similaires constitue un des goulots d'étranglement de l'économie pétrolière..

12. Tandis que des accords d'armistice mettaient fin aux hostilités sur le plan militaire, aucun accord n'est donc venu diminuer les rigueurs d'une guerre économique et d'un blocus qui persistent encore. Cette paralysie dans la distribution des richesses aggrave une situation économique déjà difficile. Elle se traduit, notamment en Israël, par des difficultés en matière de balances des comptes, en matière monétaire, en matière d'approvisionnement et de rationnement. Elle a aussi des incidences immédiates parfois sérieuses sur certains Etats arabes, spécialement sur ceux d'entre eux qui expédiaient, avant les hostilités, une partie importante de leurs denrées agricoles vers la Palestine.

13. Sans doute les effets que le blocus économique imposé par les Etats arabes à Israël a exercés sur leurs propres économies, et en particulier sur leurs balances des comptes, ont été, en partie et très artificiellement, réduits pour les Etats arabes grâce à la venue de nouveaux consommateurs, les réfugiés arabes. Les achats de biens, pour la plupart alimentaires, et l'utilisation de services par les organismes de secours pour les réfugiés (UNRPR, puis UNRWA) ont permis à ces Etats d'écouler une partie de leur production autrefois exportée en Palestine contre paiement en devises fortes (jusqu'à un million et demi de dollars par mois). Sans l'action de ces organismes, les balances des

comptes auraient parfois été lourdement déficitaires, de très graves crises économiques auraient même probablement éclaté, en particulier dans la zone de Gaza et en Palestine arabe.

14. Sans doute Israël a-t-il pallié les difficultés du blocus en concluant des accords commerciaux avec certains pays européens pour s'approvisionner en produits alimentaires, et en se ravitaillant en produits pétroliers originaires du golfe Persique et du golfe du Mexique.

15. Il n'en reste pas moins que le maintien d'un régime d'armistice contribue à asphyxier les économies de pays dont les produits sont en partie complémentaires, que les mesures prises par les gouvernements et les secours extérieurs reçus pour contrebalancer les effets de cette situation sont, du point de vue économique, des remèdes artificiels contribuant à entretenir une situation paradoxale.

d) Réactions naturelles des populations à ces entraves

16. S'opposant aux entraves artificielles mises à la libre circulation des richesses et des hommes, des réactions se sont produites. Pour les biens, la contrebande qui, vu la longueur des frontières et le caractère de ces pays n'a cessé d'exister, connaît une recrudescence d'activité<sup>m</sup>. Ce n'est un secret pour personne qu'Arabes et Israéliens utilisent les villages occupés par les lignes d'armistice et emploient mille ingénieux moyens pour contourner les obstacles qui sont officiellement dressés et qu'une absence de contrôle sérieux favorise.

17. En ce qui concerne l'interdiction de circuler, et pour certains habitants, de rentrer dans leurs foyers, la réaction des populations, qui est vive et persistante, est souvent l'occasion de conflits pénibles. L'infiltration d'Arabes palestiniens en Israël, essayant de retourner dans leurs foyers, est sévèrement combattue par les autorités de ce pays. D'autre part,

<sup>m</sup> Le journal l' Economist estimait, sur la base d'évaluations prudentes, que la valeur des denrées alimentaires passant en contrebande de la partie arabe à la partie israélienne de Jérusalem, s'élevait dans le mois de novembre 1949 à 150.000 livres palestiniennes. (Economist, Londres, 21 janvier 1950).

les passages d'Arabes de la bande côtière de Gaza vers la Jordanie par exemple, sont interdits et les rencontres de ces réfugiés avec les patrouilles d'Israël se soldent par des incidents répétés. Alors que la contrebande des biens se solde au bénéfice des parties - quoiqu'une telle activité s'avère à la longue nuisible au prestige et à l'autorité des Etats et se fasse sur une échelle mineure par rapport aux échanges potentiels - les passages d'hommes sont l'occasion de pénibles accidents, trop souvent mortels, alors qu'une réglementation pourrait être prévue pour les régulariser et alléger la pression démographique de la bande de Gaza.

e) Obstacles opposés aux solutions du problème des réfugiés

18. Si les peuples des pays directement intéressés dans le conflit et la communauté internationale pâtissent d'une situation qui n'a que trop duré, ils ne sont que des victimes secondaires par rapport aux réfugiés arabes palestiniens. Ces 750.000 personnes arrachées à leurs foyers, sans moyens d'existence, devenues de purs consommateurs, constituent des corps étrangers dans les économies des pays qui les ont recueillies, la plupart du temps sans leur reconnaître le droit légal de travailler. Ces réfugiés forment une sorte de masse de main-d'oeuvre tenue artificiellement hors du circuit économique et qui concurrence les mains-d'oeuvre nationales. Ils contribuent à faire baisser les salaires (en Jordanie et dans la zone de Gaza) quand ils ne sont pas, parfois, l'occasion de chômage (au Liban). Les secours dont ces malheureux bénéficient, les emplois partiels et temporaires que la minorité d'entre eux ont trouvés les maintiennent dans une situation de "réserve" au point de vue économique, qui les détourne de chercher un emploi stable et une installation permanente. Cette attitude retardera et rendra souvent difficile leur intégration finale dans l'économie des pays où ils se fixeront.

19. Ces centaines de milliers de personnes déracinées, à la charge entière de la communauté internationale, attendent encore d'être réinstallées. Comme elles sont maintenues en vie par des secours extérieurs renouvelés jusqu'à cette date, le problème de leur subsistance et de leurs moyens d'existence futurs reste entier. Elles forment une masse, ou plus exactement des masses instables maintenues dans une oiseveté forcée, incontrôlables dans

leurs réactions et d'un poids croissant vu leur taux de natalité. Ces réfugiés, source potentielle de richesse pour le Moyen-Orient, ne constituent actuellement qu'un fardeau écrasant si l'on ne parvient pas à les réintégrer d'une façon ou d'une autre dans le circuit économique des pays intéressés.

20. A cet égard, le paiement d'une compensation à ceux des réfugiés arabes qui ne pourraient rentrer dans leurs foyers en Israël (Etats originaire) les encouragerait et les aiderait matériellement à se réinstaller dans certains Etats arabes (Etats d'établissement). Tant que cette compensation pour les biens abandonnés ne se matérialise pas sous une forme quelconque, le désir naturel des propriétaires de ces biens est de les retrouver, c'est-à-dire de rentrer en Israël.

21. Le relèvement et la réinstallation des réfugiés est un problème qu'il est de l'intérêt politique et économique bien compris de chaque partie de voir résoudre au plus tôt. Le rétablissement de conditions économiques normales faciliterait d'autant sa solution. Par contre, du fait de la prolongation de la situation actuelle, des sommes extrêmement importantes fournies par la générosité de certains Etats risquent d'être utilisées à des fins purement temporaires sans apporter une solution définitive au véritable problème. Au fur et à mesure que le temps s'écoule la question devient plus difficile à résoudre, le facteur "temps" jouant ici un rôle négatif. Le retour des Arabes palestiniens pose des questions chaque jour plus délicates vu l'afflux important d'immigrants en Israël, afflux si important qu'environ 150.000 nouveaux arrivés ne peuvent être logés en dépit de la réquisition des immeubles abandonnés par les réfugiés arabes, et vivent dans des camps. L'évaluation des dommages causés aux propriétés abandonnées, et l'estimation des compensations à payer aux réfugiés arabes qui choisiraient de ne pas rentrer, s'avèrent de plus en plus complexes et les chances de mettre sur pied des solutions équitables s'éloignent de jour en jour.

22. L'état économique du Moyen-Orient, son évolution depuis 1948, et la projection dans l'avenir de cette situation sont loin d'être rassurants. Les budgets des Etats d'Israël, de Syrie, de Jordanie et d'Egypte sont alourdis par des dépenses d'armement, dépenses improductives de capitaux qui pourraient être utilement employées à l'équipement et à la mise en valeur de ces pays.

Les investissements des compagnies pétrolières - au rythme d'environ 400 millions de dollars par année - les prêts accordés en 1949/1950 par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement à l'Irak, soit 12,8 millions de dollars; par la Banque d'importation et d'exportation de Washington à l'Arabie saoudite, soit 15 millions de dollars, et à Israël soit 100 millions de dollars (on notera que ces divers prêts ont été accordés à des pays qui n'ont pas eu à faire face à l'arrivée des réfugiés arabes), ne modifient pas profondément les conditions économiques qui prévalent dans ces régions. Si la situation actuelle est incertaine, l'avenir économique et social de ces pays que l'on voudrait non seulement pacifiés mais prospères, ne se présente pas non plus sous un jour satisfaisant. Ce n'est pas seulement en termes d'avantages financiers et commerciaux précis que doit être évalué l'intérêt de reprises de relations normales entre les pays du Moyen-Orient. Il est vrai qu'Israël rencontrerait sur les marchés arabes des produits occidentaux qu'il lui serait difficile de concurrencer. Il est également vrai que les Etats arabes vendraient plus à Israël qu'ils ne lui achèteraient (le même phénomène existait déjà pour la Palestine). Mais il convient de s'évader de ces données par trop limitées pour voir le bénéfice d'ensemble, non seulement dans l'immédiat, mais dans l'avenir, d'une normalisation des rapports entre Etats. Ces avantages ne sauraient s'évaluer en termes de pure comptabilité<sup>ix</sup>. Ce sont les conséquences d'un état de paix, les

<sup>ix</sup> Dans un rapport confidentiel publié par la Division économique du Ministère des affaires étrangères d'Israël sous le titre Principles for the Revival of Economic Relations between Israël and the Arab States les experts israéliens concluaient que les Etats arabes avaient davantage à gagner à un rapprochement qu'Israël. Ils estimaient que d'Egypte, Israël pourrait importer annuellement pour 5 millions de livres de coton, tourteaux, produits minéraux et chimiques, tandis qu'Israël ne pourrait exporter vers ce pays que pour une valeur de 350.000 livres. Environ 2.300.000 livres de céréales et de fruits pourraient être achetées au Liban et en Syrie mais peu ou rien ne pourrait leur être vendu. Environ 350.000 livres de produits alimentaires pourraient être importées de Jordanie, mais les expéditions d'Israël n'atteindraient pas 75.000 livres. Actuellement, ces produits sont achetés ailleurs mais le coût des transports vient augmenter leur prix d'achat.

chances réelles qu'il apporterait au développement du Moyen-Orient, auxquelles il convient de songer pour l'avenir.

#### B. Conséquences futures

23. La prolongation d'une telle situation est grave dans ses effets présents. Elle contient aussi en germe des difficultés qui risquent d'apparaître dans toute leur ampleur à l'instant le moins opportun, c'est-à-dire au moment même où des accords politiques auront permis enfin de rétablir la paix.

##### a) Sur les économies nationales

24. A l'échelon national spécialement, les Etats arabes courent le danger d'avoir à supporter les conséquences d'une politique économique par trop inspirée de considérations prises en fonction du conflit présent. Un retard qui se prolongerait risquerait d'être gros de conséquences, d'autant plus que ce retard serait maintenu à un moment où le monde entier s'équipe et se modernise sur le plan industriel et agricole. L'attention de ces Etats se doit d'être attirée sur l'intérêt des conclusions et propositions de la Mission économique d'étude des Nations Unies créée par la Commission de conciliation pour la Palestine. Les "projets modèles" (pilot projects) présentent l'avantage d'être réalisables dès à présent, de bénéficier d'un concours financier et technique de l'Organisation des Nations Unies et de pouvoir éventuellement constituer le point de départ de plans de développement plus importants.

##### b) Sur le développement à l'échelon régional

25. L'interdépendance géographique et économique des pays du Moyen-Orient est un fait que ses habitants ne sauraient méconnaître sans en être finalement les victimes. Si la situation actuelle se prolongeait indéfiniment le développement économique de ces pays insuffisamment développés risquerait de s'opérer d'une façon chaotique et sans liaison.

26. Derrière des barrières plus artificielles et plus fragiles qu'une protection douanière se créent et se développent en économie fermée des industries et des agricultures nationales. Celles-ci, refusant de tenir compte de la compétition voisine naissante et dans l'ignorance volontaire des concurrentes utilisent et bloquent des capitaux trop rares dans cette région, pour établir des entreprises similaires. C'est dire toutes les difficultés réservées à l'avenir lorsque viendront tomber les barrières isolant les économies de ces pays.

27. Si au contraire, une certaine entente prévalait, non seulement entre Israël et les Etats arabes, mais même entre Etats arabes, les perspectives de développement apparaîtraient sous un jour tout différent. Un équilibre plus satisfaisant des économies pourrait se réaliser, des spécialisations naturelles se dégager et prospérer. Dans ces régions peut-être plus qu'ailleurs la coopération de pays limitrophes s'avère nécessaire pour la mise en culture de terres nouvelles et l'aménagement des fleuves, problèmes clés de tout développement du Moyen-Orient. Les rivières traversant plusieurs frontières ne peuvent être aménagées sans l'accord des Etats riverains. En outre, les travaux de développement exigent des investissements si considérables qu'ils nécessitent l'accord de plusieurs pays sur des plans communs et une mise de fonds répartie entre les intéressés. Il est presque certain enfin qu'un appel à l'assistance extérieure s'avérera indispensable vu le manque de capital local, la lenteur de sa formation, le caractère archaïque et le manque d'élasticité des systèmes fiscaux, mais cette assistance ne saurait être accordée que si des conditions suffisantes de stabilité existent. Ces conditions sont indispensables pour attirer les capitaux privés et les prêts qui pourraient être consentis par des institutions monétaires internationales.

28. Alors que dans le reste du monde, en Amérique du Sud, en Europe et en Extrême-Orient, de constants efforts sont entrepris pour faciliter sur une base régionale le développement en commun des richesses et l'échange des produits, on assiste dans ces pays encore insuffisamment développés du Moyen-Orient à un cloisonnement des économies et à un rétrécissement des marchés. A une époque où les unités économiques nationales

d'importance secondaire tendent à disparaître et à fusionner pour le mieux-être des peuples, cette région du globe est plus divisée aujourd'hui qu'hier.

### III. CONCLUSION

29. Il est de l'intérêt majeur, tant pour les intéressés que pour les Nations Unies, d'arriver à un règlement ou à des accords qui laisseraient à ces pays la possibilité de réparer les dommages causés par les hostilités, d'arrêter une guerre économique, à la longue désastreuse pour tous, et qui permettraient enfin aux nations d'un Moyen-Orient insuffisamment développé d'entreprendre immédiatement avec les moyens adéquats la mise en valeur de leurs territoires et d'accroître le niveau de vie de leurs populations.

30. Seul, en effet, le retour à des conditions plus normales peut permettre de poser les fondements d'une économie saine qui rendrait au Moyen-Orient sa position de centre d'échanges internationaux et de retrouver ainsi une place qui est sienne par son destin historique et sa situation géographique. Cet équilibre retrouvé lui permettra en outre de sortir enfin d'une période d'économie statique et au jour le jour pour entrer dans une phase dynamique de développement.

31. Par contre, si la situation actuelle devait persister, non seulement les niveaux de vie des populations menaceraient de ne pouvoir s'élever, non seulement l'assistance extérieure, financière et technique risquerait de ne pas être accordée selon les nécessités, mais il est probable que même le maintien des niveaux de vie à leur état actuel s'avérerait difficile. Le déséquilibre économique qui en résulterait serait alors générateur de conflits possibles dans le domaine social et politique.

32. Sur le plan militaire, les armistices ont localisé les conflits, arrêté les effusions de sang, les destructions et les dommages. Malheureusement ces accords ne se sont pas transformés en paix. Sur le plan économique, aucun assouplissement n'a été apporté à un régime par essence temporaire. Le maintien d'une telle situation, contraire à l'esprit même de ces accords, contribue à poser des problèmes, à créer une tension accentuée par le maintien d'un blocus.

33. Il serait dangereux de croire que l'existence de lignes d'armistice puisse suffire à maintenir un état de paix, même garanti par trois grandes Puissances, si le déséquilibre économique régional devait persister, et si, à l'intérieur des pays, les forces subversives trouvent dans la misère des uns et l'asphyxie de l'autre des aliments à leur propagande. Le recours à des solutions désespérées risquerait d'apparaître comme le plus simple. L'action directe, tant en politique intérieure qu'en politique extérieure serait une tentation.

34. Le maintien d'un statu quo politique est apparemment aisé, il ne saurait établir une réelle stabilité, aider au développement économique et aux progrès sociaux. Il ne faudrait pas se leurrer sur la solidité de cette construction si les niveaux de vie n'étaient pas relevés et si une situation économique et sociale plus équitable ne s'établissait pas. Ce serait abandonner à des intrigues révolutionnaires un secteur que l'on croit sauvé. C'est par pans entiers que ces régions risqueraient alors de crouler par l'intérieur sans même avoir été attaquées par un ennemi extérieur.

Government House, Jérusalem

le 18 octobre 1950.